

Département de la Moselle

Arrondissement de Metz-Campagne

Commune(s) de Vigy

ADJUDICATION DE LA CHASSE COMMUNALE / INTERCOMMUNALE (1)

AVIS PUBLIC

L'adjudication publique de la chasse communale / intercommunale (1) aura lieu

A 16 heures

Le 2 avril 2024

Dans la salle socio-culturelle de la Mairie.

LOT N°3

Superficie : 202,5325 hectares, dont 0 ha de forêts
Mise à prix : 800 euros

Le cahier des charges de l'adjudication peut être consulté à la mairie tous les jours ouvrables, de 13h30 heures à 17h00 heures sauf le vendredi.

Les personnes physiques ou morales qui souhaitent faire acte de candidature pour participer à l'adjudication publique de la chasse communale ~~intercommunale (1)~~ doivent adresser le dossier de candidature décrit à l'article 6 du cahier des charges communales pour la date du 09 mars 2024 au plus tard (courrier reçu en mairie).

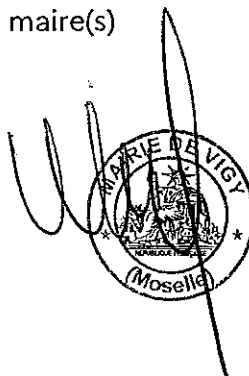
Le candidat fait clairement mention du ou des lots pour lesquels il entend participer aux enchères.

Les dossiers sont rédigés en français.

Seuls sont admis à participer aux enchères les candidats qui, ayant satisfaits aux conditions des articles 6, 7 et 8 du cahier des charges communales, ont été agréés par le(les) conseil(s) municipal(aux) après avis de la commission consultative communale / intercommunale (1) de chasse.

Fait à Vigy, le 20/02/2024

Le(s) maire(s)



(1) rayer la mention inutile